

	<h2>Rentrée scolaire 2023</h2> <h3>Information à destination des familles pour les traitements s'appuyant sur le contrôle d'accès et de vidéosurveillance</h3>	 <p>RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p> 
---	--	--

Lycée Xavier BICHAT - Avenue du Lac 01130 NANTUA
04 74 75 99 50 - ce.0010032e@ac-lyon.fr

Le conseil d'administration du lycée Xavier Bichat a approuvé l'utilisation d'un dispositif de contrôle d'accès et/ou de vidéosurveillance.

Responsable de traitement	Le chef d'établissement, Marc DALIN
Finalités du traitement	<p>Des caméras sont installées à l'intérieur de notre établissement à des fins de sécurité des biens et des personnes notamment pour la lutte contre les violences entre élèves, les dégradations sur les portes ou murs, les vols, etc.</p> <p>Des caméras permettent également de filmer l'extérieur de l'établissement afin de renforcer la sécurité de ses abords.</p> <p>Un système de contrôle d'accès est mis en place : l'accès à l'établissement se fait à l'aide d'un badge (pour les élèves il s'agit du Pass'région) via les portiques.</p>
Base juridique du traitement	Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable de traitement
Catégories de données collectées et personnes concernées	<p>Images - Toutes les personnes circulant dans l'établissement (élèves, personnels de l'établissement et visiteurs éventuels) sont susceptibles d'être filmées.</p> <p>Contrôle d'accès (badge et portiques) - élèves et personnels de l'établissement : nom, prénom, date et heure d'entrée/sortie.</p>
Destinataires des données	Les images enregistrées par les caméras ou les données collectées par le dispositif de contrôle d'accès peuvent être visualisées par le chef d'établissement, le maire de la commune, les forces de l'ordre et les personnels de la société en charge de la maintenance du matériel, à cette seule fin.
Durée de conservation des données	<p>Les images sont supprimées un mois après leur enregistrement. En cas d'incident lié à la sécurité des personnes et des biens, ces images peuvent néanmoins être conservées sur un autre support accessible aux seules personnes habilitées dans ce cadre et ce, le temps du règlement des procédures liées à cet incident.</p> <p>Les données liées à l'accès par badge sont conservées quinze jours.</p>
Droits des personnes concernées	<p>Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un ensemble de droits sur vos données.</p> <p>Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le chef d'établissement : ce.0010032e@ac-lyon.fr</p> <p>Vous pouvez exercer auprès du Responsable de traitement ou contacter le délégué à la protection des données de l'académie. En cas de litige, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).</p>